

Département  
Pyrénées Atlantiques  
**Commune de  
Boucau**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**



**DELIBERATION N° 5**

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 20  
Votants : 29

Pour : 29  
Contre : /  
Abstentions : /

**Objet :**  
**Modification du  
tableau des  
emplois**

L'an deux mil vingt, le trente juillet à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Complexe Paul Vaillant Couturier, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ.

Date de convocation : 24 juillet 2020

**Membres présents** : F.GONZALEZ, MJ ROQUES, G.LASSABE, L.GUYONNIE, J.DOS SANTOS, JM GUTIERREZ, C.DUFOUR, G.GALASSO, C.DUPIN, S. PUYO, S.MOREIRA, JP CAZAUX, JP ALPHA, A.DARTIGUES, D.LAVIGNE, MA THEBAUD, H.ETCHENIQUE, M.BECRET, F.BILLARD, J.RANCE

**Membres absents excusés ayant donné procuration** : C.DOS SANTOS (pouvoir à J. DOS SANTOS), J. DARRIGADE (pouvoir à G.LASSABE), M.EVENE (pouvoir à F.GONZALEZ), K PERY (pouvoir à C.DUFOUR), S.DARRIGUES (pouvoir à L.GUYONNIE), P ACEDO (pouvoir à MJ ROQUES), E.SERRES (pouvoir à G.GALASSO), X.BAYLAC (pouvoir à L.GUYONNIE), CH MARTIN (pouvoir à M.BECRET)

**Secrétaire de séance** : JM GUTIERREZ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- De la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et de supprimer deux emplois suite au départ par voie de mutation d'un agent du service « voirie » et de la fin de la période de détachement pour stage d'un agent du service « Fêtes et cérémonies » et sa titularisation dans un nouveau grade. Il est précisé que l'avis du Comité Technique sur la suppression de ces emplois a été recueilli le 19 février 2020.
- De la future mobilité par la voie du détachement dans la Fonction Publique d'Etat de l'agent chargé de la « communication et systèmes d'information » et de la

*Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous Préfecture  
de Bayonne  
le  
et de la publication  
le*

nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de chargé(e) de communication et du numérique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie B relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

- Du futur départ en retraite du responsable du service « Bâtiments » et de la nécessité de pourvoir à son remplacement. Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de responsable du service bâtiments à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020. Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise ou par un fonctionnaire de catégorie B titulaire du grade de technicien.

Le tableau des emplois serait donc actualisé de la façon suivante :

► **Suppression d'emplois :**

Services	Emplois supprimés
Voirie	1 adjoint technique à temps complet
Fêtes et cérémonies	1 adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

► **A compter du 1er septembre 2020 :**

Service	Emploi créé
Communication et systèmes d'information	1 CE des rédacteurs à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

► **A compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 :**

Services	Emploi créé
Bâtiments	1 CE des agents de maîtrise ( ctg C) ou titulaire du grade de technicien( ctg B) à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

Il est précisé qu'une mise à jour du tableau des emplois sera effectuée après avoir recueilli l'avis du Comité Technique sur la suppression des emplois libérés respectivement par le départ à la retraite du responsable du service « bâtiment » et par la mobilité de l'agent chargé de la « communication et systèmes d'information ».

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe
- **Précise** que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2020

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 31 juillet 2020

Le Maire,

Francis GONZALEZ

